

Pac 2019 : Montant des aides végétales

23/04/2020



Actus Agricoles

Pour la campagne 2019, le montant unitaire de **l'aide à la production de semences de légumineuses fourragères** est fixé à 120 €, indique un [arrêté du 21 avril 2020](#), publié au JO du 23 avril. Il précise que le montant de **l'aide à la production de semences de graminées** est fixé à 45 €.

Pour les autres aides végétales, les montants pour la campagne 2019 ont été fixés par un [arrêté du 11 février](#) comme suit :

- Le montant unitaire de l'aide à la production de soja est fixé à 33,7 euros.
- Le montant unitaire de l'aide à la production de protéagineux est fixé à 187 euros.
- Le montant unitaire de l'aide à la production de chanvre est fixé à 112 euros.
- Le montant unitaire de l'aide à la production de blé dur est fixé à 55 euros.
- Le montant unitaire de l'aide à la production de houblon est fixé à 585 euros.
- Le montant unitaire de l'aide à la production de pommes de terre féculières est fixé à 81 euros.
- Le montant unitaire de l'aide à la production de riz est fixé à 132 euros.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/pac-2019-montant-des-aides-vegetales/>